

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00310

Numéro SIREN : 830 411 963

Nom ou dénomination : RORUMACE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004121

N° de Dossier : S100524

En Euro

3124

LUMANE DUNKERQUE 363 RUE DE LA REPUBLIQUE 59430 DUNKERQUE

RORUMACE

6-7 DIGUE DES ALLIES

59240 DUNKERQUE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
5910201			RM	651
N° Siret	83041196300010			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	Formulaire à déposer en double exemplaire	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)
01/01/21	31/12/21		X
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
RORUMACE 6-7 DIGUE DES ALLIES 59240 DUNKERQUE			
SIRET 8 3 0 4 1 1 9 6 3 0 0 0 1 0		Mél : cedric.deboudt@osafran-dunkerque.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Restauration traditionnelle			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		75 898	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
OUI X NON		ISACOMPTA CONNECT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
LUMANE DUNKERQUE 363 RUE DE LA REPUBLIQUE 59430 DUNKERQUE			
Tél : 0328665161		Tél :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 15/05/22 Lieu : DUNKERQUE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : GERANT DEBOUDT CEDRIC	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	
prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

N° 2065 bis - SD
2023

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPLIA

Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)						(2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis						(5)	Total (a à h)		

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
DEBOUDT Cédric 11 rue Alphonse Daudet 59229 TETEGHEM	150	2021	49 000				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		RORUMACE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6-7 DIGUE DES ALLIES		59240 DUNKERQUE		
SIRET		8 3 0 4 1 1 9 6 3 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	43 180	012	43 180	
		014	1 348	016	1 348	
	Immobilisations corporelles *	028	114 584	030	57 922	
	Immobilisations financières * (1)	040	8 181	042	8 181	
	Total I (5)	044	167 292	048	59 270	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	15 026	062	15 026
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068	2 782	070	2 782
			072	17 208	074	17 208
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	64 231	086	64 231
		Charges constatées d'avance *	092	1 748	094	1 748
		Total II	096	100 994	098	100 994
		Total général (I + II)	110	268 287	112	59 270
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	13 782			
	Report à nouveau	134	-73 232			
	Résultat de l'exercice	136	-76 022			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142	-120 473		
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	175 382			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	34 505			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 968)	172	119 603			
		174				
REVENUS	Produits constatés d'avance	176	329 490			
	Total III	176	329 490			
Total général (I + II + III)		180	209 017			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise RORUMACE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	690 062				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			services *	217		218	13 237					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitation reçues						226	27 926				
	Autres produits						230	30 009				
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	761 234		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	303 074				
	Variation de stocks (marchandises)*						236	-412				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ... 3.082 - immobilier : ... 4 722)					242	157 035				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243	5 215	)	244	22 233				
	Rémunérations du personnel*						250	272 506				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	64 813				
	Dotations aux amortissements*						254	18 049				
	Dotations aux provisions						256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	764				
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		57							
	Total des charges d'exploitation (II)							264	838 062			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-76 828			
Produits financiers (III)				280	14	Charges financières (V)		294	2 570			
Produits exceptionnels (IV)								290	3 486			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements et souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300	124				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	-76 022			
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	76 022				
Rèntégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles*						322					
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	124				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies A)	249	)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexties A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345										
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	75 898
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356						
	Déficits antérieurs reportables : *						dont imputés sur le résultat :	360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	75 898

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : RORUMACE								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	43 180	402		404		406	43 180		
	Autres	410	1 348	412		414		416	1 348		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	42 563	442	3 769	444		446	46 332		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	46 586	452	2 350	454		456	48 936		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	17 801	472	1 516	474		476	19 316		
Immobilisations financières		480	8 181	482		484		486	8 181		
TOTAL		490	159 658	492	7 634	494		496	167 292		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 348	502		504		506	1 348
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 744	532	8 430	534		536	27 174
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 118	542	6 153	544		546	16 270
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	11 011	562	3 467	564		566	14 478
TOTAL		570	41 220	572	18 049	574		576	59 270

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : RORUMACE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	99 166
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	99 166
Déficits de l'exercice		860	75 898
Total des déficits restant à reporter		870	175 064

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	20 858	380	20 858
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	83 371
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	40 192
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : RORUMACE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	6
Dont apprentis		657	3
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	703 300
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	703 300
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	83
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	27 926
Variation positive des stocks		111	412
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	28 421
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	356 295
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	41 051
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	764
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	398 110
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	333 610
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	333 610
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	703 300
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

SIREN

830411963

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

RORUMACE

ADRESSE (voie)

6-7 DIGUE DES ALLIES

CODE POSTAL

59240

VILLE

DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DEBOUDT Prénom(s) Cédric
 Nom marital % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 150.00
 Naissance : Date 09/04/1977 N° Département 59 Commune DUNKERQUE Pays France
 Adresse : N° 11 Voie rue Alphonse Daudet
 Code Postal 59229 Commune TETEGHEM Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN

8 3 0 4 1 1 9 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RORUMACE

ADRESSE (voie) 6-7 DIGUE DES ALLIES

CODE POSTAL 59240

VILLE DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT 120 000 € - 0928802	32
OD Clôture Emprunt Emprunt n°20928803 - 20928803	3
PROV POUR CP Dettes provis. pr congés à pay	20 923
PROV POUR CHARGES/CP Charges sociales s/congés à pa	3 584
COT TNS COT TNS	25 163
COT TNS ORG SOC CHARGES A PAYER	763
PROV POUR CHARGES FISC/CP Charges fiscales s/congés à pa	257
FORMATION TA 2022 / SAL 2021 Taxe d'apprentissage 13%	188
FORMATION TA 2022 / SAL 2021 ACOMPTE DEJA VERSE	975
FORMATION TA 2022 / SAL 2021 SOLDE OPCO	1 866
OD Clôture Emprunt EMPRUNT 120 000 € - 0928802	11
OD Clôture Emprunt Emprunt n°20928803 - 20928803	2
OD Clôture Emprunt Emprunt n°20928803 - 20928803	2
Total des charges à payer	53 769

Désignation de l'entreprise RORUMACE
Numéro de siret 83041196300010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

SARL RORUMACE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15 000 €

Siège social :

**6-7 Digue des Alliés
59240 DUNKERQUE**

RCS DUNKERQUE 830 411 963

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 Juin, au siège social, Monsieur DEBOUDT Cédric, associé unique de la Société à responsabilité limitée SARL RORUMACE au capital de 15 000 € dont le siège social est à DUNKERQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le no DUNKERQUE 830 411 963 et gérant de ladite société,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ QUE :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis et se soldant par une perte de 76 022 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 76 022 €:

- Report à nouveau (76 022) €

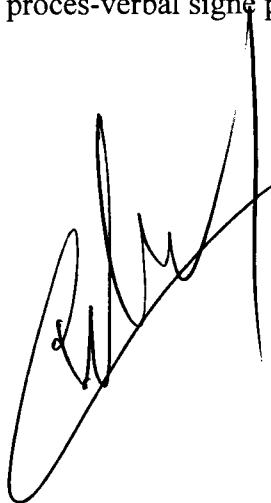
Troisième décision :

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique décide de poursuivre l'activité de la société.

Quatrième décision :

L'associé unique déclare approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce et présentées dans le rapport spécial de la gérance.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long vertical stroke.